



**ALBANEL**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

# **AVIS PUBLIC**

## **ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 24-289**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, STÉPHANIE MARCEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUE LE CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI S'EST TENU À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL LE 11 MARS 2024 À 19 H 30, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 24-289 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE 169 VERS LE 5<sup>E</sup> RANG.

Il peut être consulté au bureau de la soussignée à la municipalité d'Albanel situé au 160, rue Principale à Albanel aux heures d'ouverture.

DONNÉ À ALBANEL CE DEUXIÈME JOUR DE MAI 2024.

---

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Stéphanie Marceau, CPA, CA, directrice générale, résidant à Albanel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le deuxième jour de mai 2024, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal et site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2<sup>e</sup> jour de mai 2024.

---

Directrice générale